



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore : Le ministre Blanchet a bel et bien annoncé son agrandissement

Montréal, le 11 juin 2013 - Contrairement à ce que le ministre Yves-François Blanchet a annoncé hier, le gouvernement Marois a bel et bien autorisé un agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Waste Management à Drummondville. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) dénonce cette approche prise par le ministre Blanchet qui ne servirait, selon lui, qu'à passer outre l'obligation légale d'assujettir cet agrandissement à l'approbation de la population par voie référendaire comme le prévoit un décret gouvernemental émis en 2004.

Le FCQGED rappelle que selon le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, « l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement comprend toute modification ayant pour effet d'en augmenter la capacité d'enfouissement », ce qui était en tout point l'objet de la conférence de presse du ministre hier.

L'annonce du ministre Blanchet était à l'effet de permettre un volume supplémentaire de déchets de quelque 2,7 millions de mètres cubes sur 5 ans au lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore. Cette demande d'agrandissement a été l'objet de consultation publique du BAPE l'an dernier et a reçu l'assentiment du Conseil des ministres mercredi dernier.

« Il s'agit ici ni plus ni moins que d'un agrandissement sur le plan légal. De plus, les volumes autorisés permettront à la compagnie de continuer à opérer à peu près comme elle l'a toujours fait », affirme Priscilla Gareau, administratrice de l'organisme. « Il ne faut pas oublier non plus que rien n'empêchera le promoteur de déposer une nouvelle demande d'agrandissement dans 5 ans, comme le gouvernement aurait pourtant pu le faire. C'est *business as usual* », poursuit-elle.

« Nous étudierons attentivement le décret sur cet agrandissement lors de sa publication et nous n'écartons aucun recours, quel qu'il soit, afin que la volonté et les droits des citoyens de Drummondville et de Saint-Nicéphore soient véritablement respectés », de conclure Sébastien LeVasseur, administrateur de l'organisme.

-30-

Pour information : M. Karel Ménard : (514) 396-2686
portable : (514) 647-3438

FCQGED
4200, rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
info@fcqged.org
www.fcqged.org